

PUBLIC CONCERNÉ : Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. (hors type U. et J.)



DURÉE TOTALE :

1 h

(suivant superficie de l'établissement)

OBJECTIFS :

- Contrôler le comportement des occupants,
- Contrôler l'application et la validité des consignes d'évacuation,
- Sensibiliser les occupants à leur mise en sécurité.

PRÉ-REQUIS :

Connaître les consignes incendie de son établissement.

RÉFÉRENTIELS :

Code du Travail, règlement E.R.P., Code de la construction et de l'habitation.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE D'ÉVACUATION - DURÉE : 1 h

- Prise de connaissance du plan d'évacuation et de l'organisation par le responsable de sécurité du site et le formateur,
- Vérification des zones de rassemblement par le responsable sécurité et le formateur,
- Lancement de l'exercice par DM (si clefs de réarmement) ou DI (si code de réarmement S.S.I.),
- Contrôle du temps d'évacuation,
- Contrôle du personnel présent au point de rassemblement,
- Briefing du temps passé et des incidents de parcours ou de rassemblement,
- Rapport d'évacuation écrit transmis dans les jours suivants l'exercice.

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES :

Grille de contrôle, chronomètre.
Une machine à fumée et deux brassards « Évacuation » sont fournis sur demande.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Apprentissage des savoir-faire par l'exercice, préparation de l'exercice sur le site et visite de l'établissement.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES :

Extrait des articles réglementaires,
Rapport d'exercice.

Validation par attestation individuelle de fin de stage

EUROFEU SERVICES

12, rue Albert REMY • 28250 SENONCHES

www.eurofeu.fr

0 820 90 18 18 Service 0,09 € / min + prix appel



TÉLÉCHARGER CETTE FICHE